

Délibération n° 2022-02-05-03

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 05 février 2022

Objet : Convention de mandat TE63-SEMELEC63 - 2022

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 28 janvier 2022

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 84

Pouvoir : 4

Votants : 88

Voix totales : 90

Pour : 80

Contre : 2 – DEROSSIS David

Abstention : 2 BOULLOT Bruno, FERRY Mathieu

Non votants : 6 – BOYER Michel, DOCHEZ Alain, FRUCHART Jean-Luc, METZGER Pierre,

L'an deux-mille-vingt-deux, le 05 février à dix heures et zéro minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, AUBRY Jacques, BARRASSON Bernard, BELGARDE Joseph, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRIAT Dominique, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, CHABRILLAT Rémi, CHANSARD Gérard, CHARRAUX Daniel, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, COUPAT Sylvie, DA SILVA Carlos, DAVID Marie, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEROSSIS David (au titre du SIE de Thiers), DEROSSIS David (au titre de Thiers Dore et Montagne), DEVERNOIX Marc-Antoine, DOCHEZ Alain, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, EGLI Eric, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GABRILLARGUES Camille, GARCIA Yannick, GAUMY Francis, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HAUTEVILLE Cyril, JARLIER Dominique, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudien, LARDANS Jacques, LECHEVALLIER Christine, LETOY Daniel, LEVI ALVARES Luc, LHERMET Florence, LONGHCAMBON Vladimir, MALAYRAT Jean-Pierre (au titre du Secteur d'Eclairage Urbain), MALAYRAT Jean-Pierre (au titre de Clermont-Auvergne-Métropole), MARQUES Antonio, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, OLIVIAN Thierry, PELISSIER Patrick, PERCHE Serge,

PELISSIER Patrick,
WATERLOT Philippe

PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno,
RAY Raïssa, RAYNAL Roger, RAYNAUD Jérôme, RAZAVET Jean-
François, ROGER Christine, SABLONIERE Didier, SANCHEZ
Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TOURNOLIAS Vincent,
VIAL Christophe, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

GHESQUIERE Chantal, RABANY Anne, WEIBEL Thomas

Pouvoirs :

DISSARD André à OLIVIAN Thierry, VATIN Thierry à Sébastien
GOUTTEBEL, BAULAND Gisèle à SANCHEZ Nicolas, DAUPHIN
Serge à PERCHE Serge

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

CONVENTION DE MANDAT TE63 / SEMELEC63 Année 2022

Le Président donne lecture du projet de convention de mandat 2022 à établir entre Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, entité adjudicatrice, et SEMELEC 63, entreprise liée au Syndicat, au sens de l'article L 2511-8 du code de la commande publique.

Cette convention prévoit une mission d'assistance au S.I.E.G. pour l'année 2022 de 232 000 € TTC ainsi qu'une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des programmes de travaux 2021 du Syndicat, pour un montant global de 35 450 000 €, et serait conclue jusqu'à la date du 30 juin 2025.

Le Président propose à l'Assemblée :

- de valider le projet de convention de mandat 2022 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- d'autoriser le Président de TE63 à signer la convention de mandat 2022 comprenant d'une part une assistance de la SEMELEC 63 pour 232 000 € TTC et d'autre part un montant mandaté de travaux de 35 450 000 €, soit le montant du programme de travaux 2020 adopté par le présent Comité ;
- de valider l'exécution de cette convention du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 09 février 2022 et de la publication le 09 février 2022.